

PLAN DE SOUTIEN 2009/2010

L'Agefiph revalorise les plafonds ou forfaits de certaines aides directes à compter du 8 janvier 2009

Libellé de l'aide	Bénéficiaire	Forfait ou plafond jusqu'au 08/01/2009	Forfait ou plafond NOUVEAU
Prime à l'insertion	Personne	800 €	900 €
Subvention maintien dans l'emploi	Employeur	5 000 €	6 000 €
Aide au créateur d'activité	Créateur	10 675 €	12 000 €
Prime compl. après apprent./prof.	Personne	800 €	900 €
Prime au contrat de prof. - jeune	Personne	1 525 €	1 700 €
Prime au contrat de prof. - jeune	Employeur	1 525 € / 6 mois	1 700 € / 6 mois
Prime au contrat de prof. - adulte	Personne	1 525 €	1 700 €
Prime au contrat de prof. - adulte	Employeur	3 050 € / 6 mois	3 400 € / 6 mois
Contrat apprentissage - 30 ans	Personne	1 525 €	1 700 €
Contrat apprentissage - 30 ans	Employeur	3 050 € / 12 mois	3 400 € / 12 mois
Contrat apprentissage + 30 ans	Personne	1 525 €	1 700 €
Contrat apprentissage + 30 ans	Employeur	3 050 € / 6 mois	3 400 € / 6 mois